

## Formation obligatoire en éthique et en déontologie pour les élus municipaux

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les nouveaux élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants le début de leur mandat.

Mairesse – Deborah Stewart – formation suivie le 26 mars 2022

Conseiller au poste 1 – Justin Moss – formation suivie le 18 février 2022

Conseiller au poste 2 – James Gaw – formation suivie le 3 et 4 mai 2022

Conseiller au poste 3 – Donald Bergevin - formation suivie le 26 mars 2022

Conseiller au poste 4 – David Drummond – formation suivie le 26 mars 2022

Conseiller au poste 5 – Markus Liebl - formation suivie le 18 février 2022

Conseiller au poste 6 - Matthew Wallace - formation suivie le 18 février 2022